



BILAN DE CONCERTATION PREALABLE
PROJET DE PARC PHOTOVOLTAIQUE AU SOL SUR
LE SITE NYRSTAR

DU 02/05/2023 au 02/06/2023

1. Rappel du cadre de la concertation préalable

La concertation est régie par le code de l'environnement (article L121-15-1 et suivants), c'est une procédure qui permet d'associer le public à l'élaboration du projet à un stade où toutes les options sont encore ouvertes, permettant en particulier de questionner l'opportunité du projet.

La société Nala Renewables, société d'investissement et de développement d'énergies renouvelables, a souhaité développer un projet de centrale photovoltaïque sur la commune de Auby (59) dans le département du Nord sur d'anciens bassins de stockage de déchet du site de l'usine de zinc de Nyrstar.

Dans le cadre de la conception du projet photovoltaïque porté par Nala Renewables, il a été choisi de procéder, en accord avec la commune d'Auby, à une concertation préalable volontaire pour recueillir l'avis des parties prenantes.

La concertation préalable du public s'est tenue du 02/05/2023 au 02/06/2023 inclus aux heures et jours habituels d'ouverture.

Le présent document dresse un bilan de la concertation réalisée.

2. Organisation de la concertation préalable (modalités de la et information du public)

Les dispositifs d'annonce

Avis de concertation préalable

La concertation du public a également fait l'objet d'un **avis de concertation** : une affiche sur fond jaune a été mise en place à l'entrée de la mairie visible depuis l'extérieur le 18/04/2023 (soit 15 jours avant le début de la concertation et jusqu'à la fin de la concertation).



Avis de concertation préalable affiché en mairie du 02/05/2023 au 02/06/2023 inclus

Publicité légale dans les journaux

Un avis de concertation préalable a été relayé sous la forme d'un encart dans les annonces légales de 2 presses régionale et une presse nationale.

Cet avis a été publié dans 3 journaux le 18/05/2023 15 jours avant le début de la concertation préalable dans les publications suivantes (La gazette, la voix du Nord et le moniteur).

LA GAZETTE SOLUTIONS

Devis n° 232967

Date devis 18/04/2023
N° client 40018194
Vos réf. KAREN D'HAU-DECUYPERE

S/C 40018194

COMMUNE D'AUBY
25 RUE LEON BLUM
59950 AUBY

Détails annonce

Journal LA GAZETTE NORD-PAS DE CALAIS
Département 59
Type annonce INFORMATION ADMINISTRATIVE

Affaire

COMMUNE D'AUBY
INFORMATION ADMINISTRATIVE

AVIS ADMINISTRATIFS



Commune d'AUBY

AVIS D'OUVERTURE DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

Déclaration de projet emportant mise en comptabilité du Plan Local d'Urbanisme de la ville d'Auby pour un projet de centrale photovoltaïque
Par délibération en date 06 avril 2023, le conseil municipal a décidé d'ouvrir une concertation publique qui se déroulera du 2 mai au 02 juin 2023 inclus. Celle-ci portera sur la déclaration de projet emportant mise en comptabilité du PLU de la commune d'AUBY en vue de permettre la réalisation d'un projet de centrale photovoltaïque sur les terrains de l'usine Nyrstar. Ledite délibération est affichée en mairie pendant un mois.
Le dossier de concertation est tenu à disposition en mairie du mardi 2 mai au vendredi 2 juin inclus aux jours et heures d'ouverture habituels.

91130568


La voix des médias : parution le 18/04/2023

LA VOIX DU NORD MARDI 18 AVRIL 2023


LÉGALES
Tarification conforme à l'article du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales.

ANNONCES ADMINISTRATIVES

AVIS ADMINISTRATIFS


VILLE D'ESCAULAIN
Création de la ZAC de la Résidence du Collège
Par délibération en date du 22 février 2023, le conseil municipal d'Escaulain a approuvé le dossier de réalisation de la ZAC de la Résidence du collège, site Avenue de la Paix.
Le dossier est consultable en mairie d'Escaulain aux jours et heures d'ouverture habituels, 16 Rue Paul Bert.

ENQUÊTES PUBLIQUES


AUBRY
Avis d'ouverture de la concertation publique
Déclaration de projet emportant mise en comptabilité du Plan Local d'Urbanisme de la ville d'Aubry pour un projet de centrale photovoltaïque.
Par délibération en date du 06 avril 2023, le conseil municipal a décidé d'ouvrir une concertation publique qui se déroulera du 2 mai au 02 juin 2023 inclus. Celle-ci portera sur la déclaration de projet emportant mise en comptabilité du PLU de la commune d'Aubry en vue de permettre la réalisation d'un projet de centrale photovoltaïque sur les terrains de l'usine Nyrstar.
Ladite délibération est affichée en mairie pendant un mois.
Le dossier de concertation est tenu à disposition en mairie du mardi 2 mai au vendredi 2 juin inclus aux jours et heures d'ouverture habituels.

VIE JURIDIQUE DES SOCIÉTÉS


CRÉATIONS/CONSTITUTIONS

SCI BETHANIE
A été formée d'un acte sous seing privé en date du 2023-01-31, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination : Société Civile Immobilière DE BETHANIE - Sigle : Dunbe - 50 ans, immatriculation au RCS de Valenciennes. Siège : 877 Route de Roubaix - 59233 Saint-Amand les Eaux - Objet : La Société a pour objet la gestion des immeubles ou fractions d'immeubles (lots) lui appartenant et la location ou l'affectation en jouissance de ses immeubles à des organismes à but charitable, éducatif, sanitaire ou médico-social, ou à des biens dont ces organismes sont membres ou associés, et généralement toutes opérations quelconques de recherche, d'achat, de location ou d'affectation à son objet ci-dessus défini pourvu que ces opérations ne modifient en rien le caractère civil de la Société. Capital : 1000 euros, divisé en 10 parts sociales de 100 euros chacune, entièrement souscrites et libérées. Gérance : L'Association désignée ci-dessus mentionnée au 877 Route de Roubaix - 59233 Saint-Amand les Eaux est désignée statutairement en qualité de gérant pour une durée de 99 ans.

MODIFICATIONS/FUSIONS/ABSORPTIONS

SARL PHENIX
Société à responsabilité limitée à associé unique au capital de : 7 822,45 euros
Siège social : 718, Route de Bavincourt - 59670 ZUTPEENE
RCS DUNKERQUE : N°418 625 034
Par décision du 13/04/2023, l'associé unique a décidé de modifier l'objet social comme suit : Sonorisation, éclairage, vidéo, location, vente de matériel de sonorisation et audiovisuel, accessoires à compter du 13/04/2023. Les modifications seront effectuées au R.C.S. de DUNKERQUE.
Pour être
La gérance

DIVERS : CREANCES, CONVOCATIONS, PUBLICATION DES COMPTES...


APPEL D'OFFRES DE REPRISE D'ENTREPRISE
SAS SATHIBAT
Redressement Judiciaire du 5 avril 2023
Activité concernée : manutention spécialisée (escaliers et bordages)
CA HT au 30/06/2022 : 2 732 K€
Effectif : 15 salariés

Le Moniteur : publié dans annonces légales 18/04/2023

publié sur **Le Moniteur** (<https://www.lemoniteur.fr/annonce-legale/entreprise/commune-daubry>)

Avis

59 - Douai

 Date de publication : 18/04/2023

COMMUNE D'AUBY

COMMUNE D'AUBY

Avis d'ouverture de la concertation publique Déclaration de projet emportant mise en comptabilité du Plan Local d'Urbanisme de la ville d'Aubry pour un projet de centrale photovoltaïque.

Par délibération en date du 06 avril 2023, le conseil municipal a décidé d'ouvrir une concertation publique qui se déroulera du 2 mai au 02 juin 2023 inclus. Celle-ci portera sur la déclaration de projet emportant mise en comptabilité du PLU de la commune d'Aubry en vue de permettre la réalisation d'un projet de centrale photovoltaïque sur les terrains de l'usine Nyrstar.

Ladite délibération est affichée en mairie pendant un mois.

Le dossier de concertation est tenu à disposition en mairie du mardi 2 mai au vendredi 2 juin inclus aux jours et heures d'ouverture habituels.

Un dossier comprenant une notice explicative et un résumé non technique de l'étude d'impact a été mis à la disposition du public en mairie en format papier pendant les heures et jours d'ouverture du public.

Site internet dédié au projet

Une version électronique a également été mise à disposition du public sur le site internet pendant toute la période de la concertation à partir du lien suivant :

<https://www.auby.fr/projet-dimplantation-dune-centrale-photovoltaïque>



The screenshot shows the website header with the Auby logo, a menu icon, a search icon, and a 'Se connecter' button. The main content area features two document cards. The first card is titled 'Notice explicative élaborée dans le cadre de la concertation préalable' with a weight of 2.41 Mo and a PDF extension, and includes a 'TÉLÉCHARGER' button with a right arrow. The second card is titled 'Résumé non technique de l'étude d'impact' with a weight of 2.14 Mo and a PDF extension, also including a 'TÉLÉCHARGER' button with a right arrow.

Dossier de concertation accessible sur le site internet du 02/05/2023 au 02/06/2023

3. Les contributions

La concertation préalable qui s'est déroulée du 02 mai 2023 au 02 juin 2023, a donné lieu à une observation le 29/05/2023 par Bernard Gora demeurant au 15 A rue Joseph Poulain par mail (cf. détail ci-dessous).

L'auteur de la contribution et habitant de la commune demande à Nyrstar et Nala Renewables d'être vigilants sur les zones naturelles à préserver, il souhaite que les zones déclassées ne concernent que les emprises de bassin.

Par ailleurs, il fait référence dans les zones naturelles à préserver à une zone humide située au sud du pont d'Auby dans la carte du SLGRI de la haute Deûle sur la connaissance du risque inondation par ruissellement (carte ci-dessous). Il ajoute que l'écran formé par les peupliers dans ce secteur doivent être maintenus et entretenus.

Enfin l'auteur de la contribution interpelle sur la présence de risques sanitaires et environnementaux potentiels des bassins de stockage (site du projet pour 30 ans).

SLGRI « Haute Deule » - Amélioration de la connaissance du risque inondation par ruissellement et orientations

Carte des enjeux exposés à un risque d'inondation/ de localisation d'actions



Légende

 LIMITES COMMUNALES


FONCTIONNEMENT HYDRAULIQUE

 PLANCHER ALLUVIAL

 ZONE D'ACCUMULATION POTENTIELLE


ACTIONS PAR CATEGORIE

 Action ralentissement dynamique

 Action gestion hydraulique

 Action urbanisme

 Action bâti

 Action gestion crise

Contribution de Bernard Gora- 25/05/2023

« Projet de centrale photovoltaïque au sol sur le site Nyrstar

En 2019, le groupe belge NYRSTAR 2ème producteur mondial de zinc était au bord de la faillite, (actuellement contestée par des actionnaires minoritaires...), le suisse TRAFIGURA premier actionnaire accorde une restructuration de la dette. Le groupe compte 4500 salariés dont 300 à AUBY.

« Le nouveau patron a fixé ses conditions : adjoindre à ce projet les meilleures techniques disponibles pour atteindre plusieurs objectifs : fiabilité, excellence environnementale, amélioration de l'ergonomie de travail, pérennisation des volumes et de la qualité de production de zinc et d'acide sulfurique. (Voix du nord- B. B). »

Le cours du zinc étant fixé mondialement, la compétitivité se joue sur les coûts, en particulier les coûts énergétiques.

Trafigura, actionnaire majoritaire de Nyrstar, collabore dans une série de projets solaires, éoliens et de stockage d'énergie au niveau mondial.

La réalisation du projet de centrale photovoltaïque sur les bassins du site NYRSTAR à Auby Implique une révision du PLU et une étude d'impact conjointe.

Il est à noter que le chantier est ouvert depuis début d'année 2023.

Dans un environnement industriel pas très favorisé, il est souhaitable que les déclassements de zone N au PLU ne concernent que les emprises de bassin. Par exemple au sud du Pont d'AUBY le SLGRI Haute Deule note une zone humide à préserver. L'écran formé par les peupliers en bordure du bassin doit être conservé et entretenu.

La notice explicative présente *« les bassins recouverts de manière étanche, le stockage des boues s'effectuant dans le respect des conditions strictes prévues par la législation » !*

Pourtant si l'on se réfère au rapport TAUW « Etude écologique pour la réhabilitation d'une zone de stockage de déchets... » du 18 mars 2022 commandé par NYRSTAR.

Un rapport plus exhaustif et référencé qui relève la nécessité de travaux de mise en sécurité et de réhabilitation en raison de risques engendrés pour la santé et l'environnement, *« Le site présente actuellement des risques sanitaires et environnementaux par la pollution des nappes phréatiques et des sols. »*

A prendre en compte si le site est figé pour trente années.

AUBY le 25 MAI 2023 »

Bernard Gora 15 A rue Joseph Poulain.

4. Réponse des porteurs de projet (Nala Renewables et Nyrstar)

Lundi 5 juin 2023, réponses de Nala Renewables et Nyrstar Auby à la Contribution à la Concertation Préalable

En réponse aux inquiétudes et commentaires reçus au sujet de la Déclaration de Projet concernant le besoin de reclasser certaines zones du PLU afin de rendre compatible le projet de construction de centrale solaire photovoltaïque sur les terrains et bassins de l'entreprise Nyrstar Auby, veuillez trouver ci-dessous les éléments de clarifications :

- Depuis février 2023, Nyrstar prépare en effet les travaux de remise en conformité des couvertures des anciens bassins de stockage sud (zone 5, sur plan ci-dessous). L'étude de Tauw mentionnée a été commandé par Nyrstar en amont dans le cadre des demandes d'autorisations de travaux de réhabilitation. Ces travaux se dérouleront sur les 4 prochaines années et ne concernent pas le projet de construction de centrale solaire au sol porté par l'entreprise Nala Renewables.
- Ce n'est qu'à la fin de la réhabilitation de la zone 5 par Nyrstar que la construction de la centrale solaire débutera. Lors de l'opération de la centrale solaire, Nyrstar continuera le suivi et le contrôle des bassins. Les bassins sont recouverts de manière étanche, le stockage des boues continueront à s'effectuer dans le respect des conditions strictes prévues par la législation sur l'ensemble des zones du projet.
- Concernant la demande de modification du PLU, seules les zones d'implantations du projet photovoltaïques feront l'objet d'un reclassement.
- Ci-dessous le plan de masse initial de la centrale solaire (Figure 10 : Plan de Masse de la Centrale Solaire d'Auby, du NALA Etude d'impact PV_RNT_Centrale Solaire d'Auby_vf):



Figure 10 : Plan de Masse de la Centrale Solaire d'Auby



Figure 1 : PLU d'Auby

- En ce qui concerne la partie au sud du Pont d'Auby, seule la zone 5 visible sur la Figure 10 sera modifiée sur le PLU, la zone humide identifiée dans la carte d'enjeux de la SLGR ne sera pas modifiée et donc conservée.



Figure 2: Carte enjeux SLGRI Haute Deûle

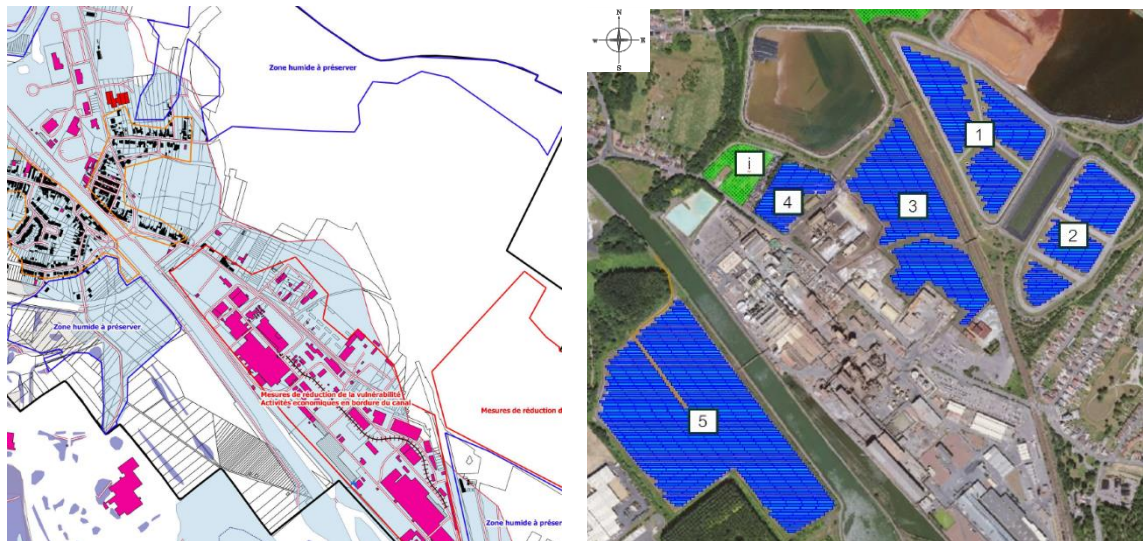
- Au sujet de l'écran formé par les peupliers en bordures de bassin, le projet photovoltaïque ne s'implante pas sur cette surface qui est en dehors des terrains de la propriété de Nyrstar et le projet ne prévoit pas non plus d'affecter ces peupliers. Cependant, il est possible de constater que l'installation de la base vie du chantier de réhabilitation de la zone 5 de Nyrstar a nécessité l'élagage d'une dizaine d'arbres en bordure du chemin de halage. Ces arbres seront remplacés à la fin des travaux. Ces points font partis d'un constat officiel dressé avec les Voies Navigables de France. Toutes ces opérations sont encadrées par des arrêtés préfectoraux.

Figure 3: Elagage réalisé sur chemin de halage



- Il n'est donc en pas prévu de toucher à l'écran de peupliers évoqué que ce soit sur le projet de réhabilitation porté par Nyrstar ou sur le projet de construction de la centrale solaire porté par Nala Renewables.
- Pour répondre aux inquiétudes sur la préservation des zone N en lien aux définitions de la carte SLGRI Haute Deûle, il est important de préciser que le projet d'implantation de centrale solaire au sol porté par Nala Renewables ne

s'implantera pas sur les zones humides à préserver identifiées par le SLGRI. Nous ne voyons pas de juxtaposition sur les plans. (Plans ci-dessous)



5. Bilan de la concertation

L'observation recueillie ne remet pas en cause le bien-fondé de la demande de Nala Renewables, destinée à modifier le PLU de la commune afin de le rendre compatible avec le projet d'implantation de centrale photovoltaïque au sol.

La concertation préalable a permis au public de comprendre les enjeux du projet et de pouvoir s'exprimer. Ce dernier ne suscite pas d'opposition mais a pu soulever des points de vigilance qui ont été pris en compte dès la conception du projet. Ainsi les zones naturelles dont des zones humides à préserver ne seront pas impactés. Le dernier bassin sur lequel il y avait des inquiétudes sera rendu étanche par des travaux qui dureront 4 années afin d'accueillir le projet de centrale solaire. (Bassin n° 5).

En application de l'article L.103.6 du code de l'urbanisme, le présent bilan sera joint au dossier soumis à l'enquête publique.